



VILLE DE CONTES

Département des Alpes Maritimes

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-huit juillet à quinze heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, maire de Contes.

Les convocations ont été adressées le 3 juillet 2025.

Ordre du jour :

Désignation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte-d'Azur comme cessionnaire aménageur du site Lafarge - *Retiré de l'ordre du jour*

Demandes de subventions

Rénovation de la Maison de la Jeunesse : convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes

Isolation thermique de la mairie : modification du plan de financement

Maison de la biodiversité et du développement durable : modification du plan de financement

Dotations cantonales de l'exercice 2024 : modification du plan de financement

Madame Elodie Loretz est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Francis Tujague, Alain Alessio, Michèle Maurel, Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Céleschi, Fabienne Irlès, Christophe Angeli, Kader Akeb, Olivier Camous, Sandrine Mauras, Chloé Roig et Christophe Céragioli.

Étaient représentés : Nadine Ezingear (par Olivier Camous), Alain Michellis (par Francis Tujague), Martine Abellan (par Nicole Colombo), Malika Vannucci (par Elodie Loretz), Thierry Faure (par Alain Alessio), David Dongé (par Kader Akeb), Marie-Fleur Alquier (par Armand Gasiglia), Michel Caruso (par Gilbert Camous), Edwige Alunni (par Fabienne Irlès), Sylvie Carletto (par Lykke Saviane).

Était excusée : Kareen Woignier.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire adresse ses pensées et celles du conseil à Monsieur Alain Michellis qui va subir une intervention chirurgicale et lui souhaite un bon rétablissement.

Désignation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte-d'Azur comme cessionnaire aménageur du site Lafarge

Monsieur le Maire indique que la signature prévue ce matin de l'acte de cession des terrains Lafarge est reportée à une date ultérieure. Ce report entraîne le retrait de ce point de l'ordre du jour, la désignation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte-d'Azur (CCI) comme cessionnaire aménageur du site Lafarge ne pouvant intervenir tant que la cession n'a pas été actée. Le 22 septembre prochain la CCI va délibérer sur le site Lafarge. Il est indispensable que la signature de l'acte et la délibération de la commune interviennent en amont de cette date. Aussi, Monsieur le Maire indique avoir contacté le responsable de l'EPF Régional pour lui rappeler cette échéance et lui demander de prévoir une signature de l'acte avant cette date.

Demandes de subventions

- **Rénovation de la Maison de la Jeunesse : convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain Alessio qui rappelle que la commune est propriétaire de la Maison de la jeunesse utilisée par l'Office Communal de la Jeunesse et de la Culture dans le cadre de ses missions. La commune envisage de procéder à la rénovation de ce bâtiment par le remplacement du système

de chauffage et des menuiseries, la création d'espaces d'activités modulables et l'achat de mobiliers pour un montant prévisionnel de 310.410,00 €. Il propose au conseil de confirmer ce programme de travaux ainsi que la demande de concours financier à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAF 06) à hauteur de 60 % du montant de l'opération, afin d'en faciliter la réalisation, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	310.410,00 € HT
Subvention de la CAF 06	186.246,00 €
Autofinancement	124.164,00 €

Il propose également au conseil d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document en lien avec cette demande de subvention, notamment la convention d'objectifs et de financement avec la CAF 06 dont il donne lecture. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Monsieur Kader Akeb remercie la commune de se saisir de cette opportunité de cofinancement avec la CAF permettant d'améliorer les conditions d'accueil des adolescents.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Isolation thermique de la mairie : modification du plan de financement**

Monsieur Alain Alessio rappelle que par délibération n° 2024 12 02 du 11 décembre 2024, le conseil a décidé de solliciter concernant le programme de travaux portant sur l'isolation thermique de la mairie et d'un montant de 330.050 € HT, le concours financier de l'Etat au titre du fonds vert, à hauteur de 50 % du coût des travaux ainsi que celui du Département des Alpes-Maritimes, à hauteur de 30 % du coût des travaux. Il expose au conseil que la subvention au titre du fonds vert, d'un montant de 165.025,00 € a depuis été obtenue.

Tenant compte des demandes de financement déposées auprès du Département pour d'autres projets, notamment la construction de la maison de la biodiversité et du développement durable, il propose au conseil d'annuler la demande de subvention déposée auprès du Département des Alpes-Maritimes. Il propose au conseil d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en lien avec cette décision et d'arrêter comme suit le plan de financement du projet d'isolation thermique :

Coût de l'opération :	330.050,00 € H.T
Subvention de l'Etat (fonds vert) :	165.025,00 €
Autofinancement :	165.025,00 €

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Maison de la biodiversité et du développement durable : modification du plan de financement**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Armand Gasiglia qui rappelle que par délibération n° 2024 10 01 du 16 octobre 2024, le conseil a décidé d'approuver le projet de construction de la Maison de la biodiversité et du développement durable pour un montant prévisionnel des travaux de 1.772.000,00 euros HT, frais d'honoraires et aménagement intérieur compris, ainsi que de solliciter le concours financier du Département des Alpes-Maritimes, à hauteur de 40 % du coût de l'opération. Il expose au conseil que le Département a fait connaître à la commune que le taux de subvention à 40 % ne pourra lui être accordé.

Aussi, il propose au conseil de modifier le plan de financement de cette opération en portant la demande de subvention auprès du Département à hauteur de 35 % du montant des travaux. Il propose également au conseil d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en lien avec cette demande de subvention. Le nouveau plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération	1.772.000,00 € HT
Subvention du CD 06 (35 %)	620.200,00 €
Autofinancement	1.151.800,00 €

Monsieur le Maire explique que le président du Département l'a informé de son impossibilité à donner une suite favorable à la demande de financement au taux de 40 %, en raison de la baisse des moyens financiers du Département, qui comme toutes les collectivités voit diminuer les dotations attribuées par l'Etat. Il explique que toute une série des recettes des collectivités sont devenues des recettes de l'Etat, que ce dernier leur reverse

ensuite sous forme de dotations en décidant de leurs montants selon ses propres critères. Ainsi les collectivités qui auparavant disposaient de recettes provenant d'impôts qu'elles percevaient directement et en fixaient les taux, dépendent aujourd'hui de dotations de l'Etat sans pouvoir agir sur le niveau de ces dotations. Pour 2026, ces dotations seront encore en diminution si les orientations de l'actuel Premier ministre sont adoptées.

Il rappelle que le projet de la Maison de la Biodiversité avance. L'appel à concurrence a été lancé et des négociations sont en cours afin que les offres reçues, élevées, correspondent à l'enveloppe fixée.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Dotations cantonales de l'exercice 2024 : modification du plan de financement**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain Alessio qui rappelle que par délibération n° 2024 09 01 du 11 septembre 2024, le conseil a approuvé le programme de travaux portant sur la réfection totale du jardin Joséphine Castelli (ex « jardin d'enfants de la piscine »), la réalisation d'un parcours de santé au jardin Rosa Parks (ex « Prés du Château »), ainsi que l'aménagement des espaces verts et du parking attenant côté chemin de Las Ayas pour un coût prévisionnel de 296.000,00 € HT.

Il a également décidé d'affecter à ce projet l'attribution de la subvention départementale en faveur de la voirie communale au titre de l'exercice 2024, d'un montant de 113.100,00 euros, en lieu et place du projet décidé par délibération n° 2024 04 03 du 15 avril 2024. Monsieur Alain Alessio propose au conseil de modifier le plan de financement de cette opération en portant le coût prévisionnel des travaux à 367.400,00 € HT, selon le détail suivant :

Coût de l'opération	367.400,00 € HT
Subvention Département (dotation cantonale 2024)	113.100,00 €
Autofinancement	254.300,00 €

Monsieur Alain Alessio précise que les modifications du plan de financement proviennent essentiellement de l'intégration dans l'opération du déplacement de la pataugeoire et de la modification de la clôture de la piscine ainsi que de prestations techniques supplémentaires pour l'aménagement du jardin d'enfants et du parking. Il propose également au conseil d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en lien avec cette décision.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Avant de conclure la séance, Monsieur le Maire rappelle que les festivités estivales sur la commune sont bien engagées. Samedi, auront lieu les cérémonies traditionnelles avec notamment l'hommage à Monsieur Charles Alunni, suivi dimanche de la messe traditionnelle, de l'hommage à Monsieur Paul D'Ortoli, du recueillement au monument aux Morts ainsi que de la visite aux anciens de l'EHPAD « Au Savel ». Il remercie vivement les comités des fêtes pour l'organisation de ces festivités qui nécessite un engagement exceptionnel. Il souhaite à tous de belles fêtes et vacances d'été.

La séance est levée à 15 heures 30.

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire
Francis TUJAGUE